

DELIBERATION N° 2006/02-04 - CARTE SCOLAIRE 2006/2007

Madame LENISZKI, rapporteur, informe l'Assemblée de la demande formulée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, par lettre en date du 31 janvier 2006, relative aux mesures envisagées pour la rentrée de septembre 2006.

Le Département de Meurthe-et-Moselle rejoint 20 % des départements métropolitains dans la baisse des effectifs. Cette baisse des effectifs n'affecte à Ludres que les écoles maternelle dans un contexte particulier qui est celui du groupe scolaire Charcot qui ne comporte pas d'école élémentaire.

Selon une proposition de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, l'école maternelle Loti bénéficierait d'une classe supplémentaire, passant ainsi de 4 à 5 classes. L'école maternelle Prévert serait augmentée d'une classe passant de 3 à 4 classes.

Ces mesures conduiraient à la fermeture de l'école maternelle Charcot, selon les avis du Comité Technique Paritaire Départemental, qui doit se réunir le 16 février 2006, et du Comité Départemental de l'Education Nationale qui examinera le 17 février 2006 les situations des établissements concernés.

La phase de concertation comprend également la consultation du Conseil Municipal de Ludres, appelé à se prononcer pour le 1^{er} mars 2006 dernier délai.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 24 voix pour et trois voix contre (Groupe Ludres Notre Ville : MM. SAUTROT, FRANOUX et Mme PELLÉ) :

- de donner un avis favorable au projet de carte scolaire 2006/2007.